



Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2024_08_DA

Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Objet :

Contrat de prestation de services entre le CCAS de Vif et L'Atelier des P'tits Anges

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec L'Atelier des P'tits Anges représenté par Madame Bella POLO en qualité d'intervenante – 254, Impasse du Bardonnnet – 38850 BILIEU :

Un contrat de prestation de services afin de fixer les modalités d'organisation d'une soirée de travail et de présentation et de quatre ateliers intitulés « Signes avec bébé » à destination des assistantes maternelles et des enfants âgés de 0 à 3 ans sur la commune de Vif dans les locaux de l'Espace Olympe de Gouges – Place Jean Couturier à Vif.

Les ateliers se dérouleront comme suit :

- Soirée de travail et de présentation le 30 avril 2024 de 19h00 à 21h00 en salle de réunion.
- 4 ateliers de travail les 14/05, 21/05, 28/05 et 18/06/24 de 9h30 à 11h30 en salle de danse.

Le coût total de ces interventions sera de 952 € (neuf cent cinquante-deux euros) détaillé comme suit :

- 1 soirée et 4 ateliers = 780 €
- Préparation et impression d'un support pour chaque participant = 22 €
- Forfait de déplacement pour les 5 jours = 150 €

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif, le 14 mars 2024

Par délégation du Conseil d'Administration,
Le Président du CCAS

Guy GENET



Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.